



BARÈME D'HONORAIRES CAPSULE CORP

TRANSACTION VENTE

Tranche du prix de vente	Taux d'honoraires TTC
Jusqu'à 85 000€	5000€
De 85 001 à 150 000€	6%
De 150 001 à 250 000€	5.50%
De 250 001 à 350 000€	5%
De 350 001 à 450 000€	4.50%
De 450 001 à 600 000€	4%
A partir de 600 001€	3.50%

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Montant minimum d'honoraires TTC : 5 000 € (à l'exception des garages et stationnements : 3 000€).

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.